

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 031-263109084-20260428-BP2026-BF



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 avril 2026

D 2026_04_06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : le lundi 20 avril 2026

Présents : O.ANGER.C.ANGLADE ; G.BARTHET ; J.BERDOU ; S.BERNARD ; L.BLANC ; J.BOUCART ; G.DURAND ; D.FAUCHEUX ; A.LABORDE ; L.LAWSON ; C.MEDALE-GIAMARCHI ; O.RIZZOLA ; D.SOULA ; P.VALS.

Absents excusés : J.BAUDINIÈRE ; J.BOURHIS ; B.MERIC ; M-I.TREHET .

Secrétaire de séance : Corinne ANGLADE

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

Objet : désignation des membres de la Commission Permanente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123.19 relatif à la désignation d'une Commission Permanente

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS

Les membres de la Commission Permanente désignés par le Conseil d'Administration sont :

Article 1 : parmi les membres élus

- Corinne ANGLADE
- Paul VALS

Article 2 : parmi les membres nommés

- Jacqueline BOUCART
- Dominique FAUCHEUX

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Suffrages exprimés

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire

Corinne ANGLADE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.